



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Paris, le 14 septembre 2011

Les inspecteurs de langues vivantes

à

Mesdames et Messieurs les professeurs de
langues vivantes

Affaire suivie par : inspection de langues
vivantes
Ce.inspection@ac-paris.fr
Tél : 01 44 62 47 48/49
Fax : 01 44 62 47 57

Objet : lettre de rentrée

En ce début d'année scolaire, nous souhaitons à tous les professeurs une bonne rentrée avec une mention spéciale de bienvenue pour les nouveaux collègues arrivant dans l'académie et pour les professeurs stagiaires qui débutent dans le métier. Notre action sera guidée à la fois par les priorités nationales et académiques et s'inscrira dans la continuité de ce qui a été fait en 2010-2011.

**RECTORAT
DE L'ACADÉMIE
DE PARIS**

**CHANCELLERIE
DES UNIVERSITÉS**
En Sorbonne
47, rue des Écoles
75230 Paris cedex 05
Tél. : 01 40 46 22 11
Fax : 01 40 46 20 10

**ENSEIGNEMENT
SCOLAIRE**
94, avenue Gambetta
75984 Paris cedex 20
Tél. : 01 44 62 40 40
Fax : 01 44 62 12 72
Site internet
www.ac-paris.fr
www.sorbonne.fr

A. Collège

Les langues vivantes étrangères occupent une place de choix dans le socle commun de connaissances et sont aussi partie prenante des autres compétences. La maîtrise du niveau A2 (niveau de l'utilisateur élémentaire défini par le CECRL) correspond au niveau requis pour le Socle Commun.

Le diplôme national du brevet atteste la maîtrise de l'ensemble des compétences du Socle Commun. Son attribution nécessite donc l'acquisition du niveau A2 dans une langue vivante, au choix de l'élève, langue commencée à l'école ou au collège.

L'évaluation des élèves accompagne les acquisitions liées au socle commun. Un livret personnel de compétences, dont la mise en œuvre est exigée depuis l'année 2010-2011, les suit tout au long de la scolarité obligatoire. Cet outil national, identique pour tous les élèves, permet de suivre la progression des apprentissages. Il complète le livret scolaire, auquel il ne se substitue pas, et permet aux enseignants de faire connaître un bilan des acquis à l'élève et à sa famille.

De l'école au collège, l'évaluation est centrée sur les connaissances et compétences acquises en référence au Socle Commun et aux programmes. Il est rappelé que le niveau visé en fin de Troisième est B1 pour la langue commencée à l'école primaire.

B. Lycée

Les langues vivantes sont au cœur de la réforme du **lycée** qui se poursuit en 2011-2012.

1) **Pour la classe de Seconde**, les documents ressources (fiches thématiques et pistes de mise en œuvre dans une démarche de projet) sont ou seront accessibles en ligne sur le site Eduscol (<http://eduscol.education.fr/prog>).

2) Les programmes du cycle terminal (JO n° 199 du 28/08/2010 texte numéro 31), mis en œuvre dès la rentrée 2011 **en classe de Première**, sont prioritairement dictés par l'entrée culturelle « Gestes fondateurs et mondes en mouvement », structurée autour de quatre notions :

- mythes et héros ;
- espaces et échanges ;
- lieux et formes du pouvoir ;
- l'idée de progrès.

Comme au collège et en classe de seconde, le cours de langue doit permettre de construire des compétences dans les cinq activités langagières.

En fin de classe de terminale générale et technologique, le niveau de compétence visé est pour :

- la langue vivante 1 : B2 (utilisateur indépendant - niveau avancé) ;
- la langue vivante 2 : B1 (utilisateur indépendant - niveau seuil) ;
- la langue vivante 3 : A2 (utilisateur élémentaire - niveau intermédiaire).

3) Par ailleurs, dans le cadre de la revalorisation de la série L, deux enseignements nouveaux sont introduits :

- **l'enseignement obligatoire en langue étrangère des littératures des pays dont la langue est étudiée.** Cet enseignement de deux heures en 1^{ère} et d'une heure trente en Terminale a pour finalité d'augmenter le temps d'exposition à la langue afin de consolider les connaissances linguistiques, de renforcer les compétences dans toutes les activités langagières, de constituer des repères littéraires et culturels, de doter les élèves d'outils d'analyse, de développer le plaisir de lire tout en contribuant à la formation littéraire des élèves. Il est fondé sur six thèmes communs à toutes les langues. Ainsi, l'œuvre littéraire sera associée à des œuvres artistiques et leur étude doit déboucher sur une tâche, l'explication et le commentaire n'étant pas les seules activités possibles.

Le niveau de langue attendu est celui des séries générales :

- o en langue vivante 1 : B2
- o en langue vivante 2 : B1.

- **l'enseignement optionnel de langue d'approfondissement.** Cet enseignement de trois heures en 1^{ère} et en Terminale repose sur les **notions du programme du cycle terminal** et privilégie la démarche de projet dans le cadre de méthodes innovantes. Il a pour objectif l'acquisition de l'autonomie des élèves, à l'oral en particulier.

Le niveau visé est :

- o en langue vivante 1 : C1
- o en langue vivante 2 : B2.

4) Baccalauréat général

Session juin 2012 : épreuves inchangées pour toutes les séries.

Il est rappelé que le BO du 24 juin 2010 concerne uniquement l'épreuve orale langue de complément, LV1 ou LV2, pour la session 2012.

Session juin 2013 : le *Journal officiel* du 25 août 2011 indique la durée, le coefficient et la nature des nouvelles épreuves pour les séries ES, S et L (cf. annexe). Le texte concernant la définition des épreuves est en attente.

5) **L'accompagnement personnalisé** est une des nouveautés de la réforme du lycée. Les équipes pédagogiques se sont mobilisées pour réfléchir au fonctionnement et aux contenus à donner en tenant compte de la spécificité de chaque établissement. Les professeurs de langues vivantes participant encore peu à ce dispositif (qui se poursuivra en classe de première cette année) tout comme à l'accompagnement éducatif en collège, nous les invitons à y apporter leur expertise et leurs contributions, car notre discipline joue un rôle important dans l'apprentissage des compétences disciplinaires et transversales.

6) La rénovation de **la voie technologique** se poursuit.

L'apprentissage obligatoire d'une deuxième langue vivante s'étend progressivement à l'ensemble de ses séries.

Dès la rentrée 2011, les séries STI et STL sont remplacées par trois nouvelles séries : STI2D, STL et STD2A. L'horaire de ces séries est de trois heures globalisées pour la LV1 et la LV2, en classe de Première dès la rentrée 2011 et en Terminale à la rentrée 2012.

A cet horaire globalisé vient s'ajouter une heure d'enseignement technologique en LV1, pris en charge conjointement par un professeur d'une discipline technologique (technologie industrielle, science et techniques de laboratoire, design et arts appliqués, selon les séries) et par un professeur de LV 1. Délivré de

façon simultanée ou alternée, selon les cas, cet enseignement prend entièrement appui sur le programme de technologie de la série concernée.

7) La rénovation de **la voie professionnelle** se poursuit par la mise en place, pour la session 2012, des nouvelles épreuves obligatoires de langue vivante du baccalauréat professionnel. Organisées en CCF (contrôle en cours de formation) pour l'enseignement public, privé sous contrat, CFA habilités et formation continue, elles concernent trois activités orales : prise de parole en continu, prise de parole en interaction et compréhension de l'écrit. Ces modalités s'ajoutent aux différentes formes d'évaluation installées l'année dernière (qualification langue vivante pour le BEP rénové et épreuve facultative du baccalauréat professionnel) et achèvent de mettre en adéquation pratique pédagogique et évaluation.

8) **Les groupes de compétences**, expérimentés depuis 2001, sont un dispositif de la rénovation de l'enseignement des langues vivantes. Le nombre d'établissements qui a mis en place des groupes de compétences a progressé l'année dernière avec la réforme du lycée. Un véritable projet pédagogique « langues vivantes » doit fixer les objectifs et les modalités de mise en œuvre d'un tel dispositif. Il faut en particulier veiller aux procédures d'évaluation qui renseignent sur les compétences disponibles (positionnement) ou acquises (bilan).

C. Au niveau académique, plusieurs orientations déjà fortement amorcées l'an dernier sont renforcées.

1. Monsieur le Recteur souhaite que le parcours linguistique des élèves soit évalué régulièrement tout au long de leur scolarité obligatoire. C'est pourquoi viennent s'ajouter à l'évaluation de fin de CM2 déjà mise en place depuis deux ans dans trois langues (allemand, anglais et espagnol) **l'évaluation du niveau en fin de 5^{ème} (A2) et en fin de 3^{ème} (B1 ou A2) dans toutes les langues enseignées**. Cette évaluation repose sur le contrôle continu et permet de positionner les élèves par rapport aux niveaux du CECRL. Des indications sur la mise en œuvre de ces évaluations vous seront proposées dans le courant du premier trimestre ainsi que des outils d'aide. Ils seront disponibles sur le portail langues vivantes de l'académie à l'adresse suivante :

http://www.ac-paris.fr/portail/jcms/sites_10660/disciplines-lve-portail

Dans la logique de ce qui précède, nous vous invitons à engager dans vos établissements respectifs une réflexion collégiale sur le bulletin trimestriel afin de faire apparaître les résultats des élèves dans chaque activité langagière évaluée.

2. L'académie de Paris fait un effort marqué depuis trois ans pour offrir au plus grand nombre d'élèves des **stages intensifs gratuits de langue vivante** pendant les congés scolaires (Toussaint, vacances d'hiver, de printemps et d'été). Centrés sur la pratique orale de la langue, ces stages connaissent un réel succès à Paris et le nombre de participants ne cesse d'augmenter. Il est prévu pour chaque session cette année, un établissement d'accueil par bassin.

3. Des conventions vont être signées avec les institutions universitaires étrangères présentes à Paris pour que des étudiants locuteurs natifs puissent intervenir dans les collèges dans le cadre de l'accompagnement éducatif. Les chefs d'établissement seront informés dans les semaines à venir de la procédure à suivre pour pouvoir recruter ces étudiants.

4. L'académie de Paris a l'ambition de favoriser la réussite scolaire de ses élèves et de ses étudiants, de faciliter la poursuite d'études dans tout pays de l'Union Européenne et au-delà, d'augmenter leurs chances d'intégration sociale et professionnelle et d'en faire des citoyens européens responsables. Elle souhaite aussi faciliter la mobilité des enseignants de langue. C'est pourquoi elle a signé des partenariats avec différentes capitales ou grandes métropoles : Berlin, Londres, New York et Pékin. Elle souhaiterait pouvoir établir des relations du même type avec Madrid, Brasilia et Chicago.

5. L'académie consacre et conforte la vocation internationale de Paris en offrant par ailleurs la possibilité de suivre un enseignement en langue étrangère :

- soit dans des sections internationales (allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, japonais, italien, polonais et portugais),
- soit dans des sections préparant à un double baccalauréat (deux sections Abibac pour l'allemand aux lycées Janson de Sailly et Maurice Ravel, une section Esabac pour l'italien au lycée Victor Hugo et deux sections Bachibac pour l'espagnol aux lycées Molière et Ravel),
- soit dans les sections européennes (170 sections européennes et langues orientales en collège et lycée),

- soit dans les sections bi-langues en 6^{ème} et 5^{ème} (103 sections bi-langues offertes dans 86 collèges).

6. Par ailleurs, dans l'esprit de la réforme du lycée, l'académie s'est fixé comme objectif d'élargir le champ des enseignements en langue étrangère aux disciplines autres que linguistiques.

Cet élargissement peut s'entendre sous plusieurs formes :

- un enseignement mis en place sur la durée de l'année scolaire, inscrit à l'emploi du temps des élèves concernés et dispensé par le professeur de la (ou des) discipline(s) autre(s) que linguistique(s) (titulaire d'une certification complémentaire) ;
- des séquences en langue étrangère ou projets disciplinaires où la langue étrangère est fortement sollicitée (ateliers hebdomadaires ou ponctuels, etc.) ;
- l'intervention ponctuelle de locuteurs natifs (chercheurs, écrivains, artistes, chefs d'entreprise, etc.) ;
- des conférences itinérantes dans l'académie ;
- des TPE qui intègrent une langue étrangère.

7. Dans le cadre de la formation continue des enseignants, le CRDP de Paris offre de nouveaux services :

- un espace langues en libre accès est désormais ouvert à la médiathèque ; le fonds documentaire est enrichi et les professeurs sont invités à venir s'entraîner à la manipulation d'outils numériques ;
- des animations seront organisées un mercredi par mois pour les professeurs de langues afin de présenter les nouveautés éditoriales et de réfléchir à l'exploitation pédagogique d'événements culturels organisés à Paris.

Nous vous invitons à nouveau à activer votre boîte électronique (prenom.nom@ac-paris.fr), et à consulter le plus souvent possible le portail langues vivantes du site académique afin de vous tenir informés de l'actualité de la discipline et d'accéder à des sites nationaux.

Nous vous souhaitons à tous une année riche en satisfactions professionnelles.

Michel ANDRIANI, IEN-EG d'espagnol
Dolorès BEAUVALLET, IA-IPR d'espagnol
Sylvie CAZADE, IEN-EG d'anglais
Rémy CORTELL, IEN-EG allemand-lettres
Gérard FONTIER, IA-IPR d'italien
Jean-François FONTAINE, IA-IPR d'anglais
Wolf HALBERSTADT, IA-IPR d'allemand
Juliette LARROSA, IA-IPR d'anglais
Catherine NADIN, IA-IPR de russe
Michel NEYRENEUF, IA-IPR d'arabe
Monique OHANA, IA-IPR d'hébreu
Anne-Dominique VALIERES, IA-IPR de portugais
Martine VERGNAUD, IA-IPR d'anglais
Wenyng YIN-LEFEBVRE, IA-IPR de chinois

Textes officiels de référence

- ▶ BO du 9 septembre 2010 : nouveaux programmes de LV du cycle terminal
- ▶ Les documents ressources pour la classe de seconde en ligne sur le site : <http://eduscol.education.fr/prog>
- ▶ BO spécial n°3 du 17 mars 2011 : programmes de LV de première (séries STI2D, STL et STA2D) et tableaux croisés des notions et des pôles de connaissances
- ▶ BO n° 18 du 5 mai 2011 : circulaire de rentrée
- ▶ JO du 25 août 2011 : évaluation des LV au baccalauréat général (séries ES, L et S) pour la session 2013
- ▶ BO n° 21 du 27 mai 2010 : évaluation des LV au baccalauréat professionnel
- ▶ BO n°27 du 8 juillet 2010 : mise en œuvre du livret personnel de compétences